

A Messieurs les Gouverneurs de province;

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;

Aux Pouvoirs organisateurs d'établissements secondaires libres subventionnés;

Aux Chefs des établissements secondaires organisés ou subventionnés par l'Etat.

Pour information :

Aux Membres du service d'inspection de l'enseignement secondaire et aux vérificateurs;

Aux Associations de parents;

Aux Directeurs des Centres P.M.S. de l'Etat et subventionnés par l'Etat.

Objet :

Modalités d'application des articles 56, 57, 58, 59 et 60 de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire. — Modification de la circulaire A/85/11/P du 12 août 1985.

Vu les modifications apportées par l'arrêté ministériel du 7 juin 1985 (*Moniteur belge* du 1^{er} octobre 1985) à celui du 23 janvier 1985, la formule d'attestation annexée à la circulaire A/85/11/P du 12 août 1985 est remplacée par la formule qui accompagne la présente circulaire.

J'attire votre attention sur le fait que ce document doit être délivré à tout élève inscrit en 1^{re} année B alors qu'il est titulaire du certificat d'études de base et à tout élève inscrit en 1^{re} année A alors qu'il n'est pas titulaire du certificat d'études de base.

Le Directeur général,
G. SONVEAUX.

Centre P.M.S.

ATTESTATION D'AVIS

Concerne : Application des articles 9, §§ 1^{er}, 2^o et 2, 2^o et 33, §§ 1^{er}, 2^o et 2, 2^o de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire.

Je soussigné,
directeur du Centre P.M.S., atteste que les parents de l'élève,
nom de l'élève
né(e) le

— porteur du certificat d'études de base délivré par :

.....
.....

ont obtenu de notre centre un avis concernant l'inscription :

— en 1^{re} année B

ou

— en 1^{re} année de l'enseignement professionnel de type II (1)

— non-porteur du certificat d'études de base, mais ayant suivi la sixième année de l'enseignement primaire à l'école :

.....
.....

ont obtenu de notre centre, un avis concernant l'inscription :

— en 1^{re} année A

ou

— en 1^{re} année de l'enseignement général ou technique du type II (1)

L'avis a été remis aux parents.

Date : le

Le Directeur,

(1) Biffer les mentions inutiles.